Envoyé en préfecture le 22/02/2022 Recu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID: 040-244000675-20220216-DEL12_2022-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES LANDES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le SEIZE du mois de FEVRIER à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 10 FEVRIER 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY - M. Jean-Marie ABADIE - Mme Guylaine DUTOYA - M. Julien DUBOIS -Mme Martine DEDIEU - M. Grégory RENDÉ - Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON -M. Amine BENALIA-BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE - M. Julien RELAUX - Mme Florence PEYSALLE - M. Vincent MORA -Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT - M. Philippe LAFFITTE - Mme Chantal FRAYSSE - M. Hervé DARRIGADE -Mme Caroline JAY - M. Christian CARRERE - M. Julien BAZUS - Mme Sylvie PEDUCASSE - M. Jean LAVIELLE -Mme Martine GAY - M. Alain GODOT - Mme Christine BEYRIS - Mme Catherine FAVARD -Mme Catherine RABA - M. Laurent LAFOURCADE - M. Christian BERTHOUX - M. Henri BEDAT -M. Pascal VILATON - M. Alain BERGERAS - M. Philippe DELMON - M. Bernard LANGOUANERE -M. Hikmat CHAHINE - M. Alain DUBOURDIEU - M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE M. Alexis ARRAS Mme Gloria DORVAL M. Jean SOUBLIN M. Albert AUZEMERY

M. André HUMEAU

Mme Christelle LALANNE

Mme Corinne LAPORTE

Donne pouvoir à :

M. Amine BENALIA-BROUCH

M. Julien RELAUX

M. Serge POMAREZ

Mme Sophie IRIGOYEN

M. Gérard LE BAIL

M. Jean LAVIELLE

M. Henri BEDAT

M. Alain BERGERAS

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - M. Pascal DAGES - M. Alexis ARRAS - Mme Gloria DORVAL -M. Jean SOUBLIN - M. Albert AUZEMERY - M. André HUMEAU - Mme Christelle LALANNE -Mme Corinne LAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA





Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, en particulier sa compétence GEMAPI,

OBJET: GEMAPI - CHANGEMENT DE SIEGE DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES LUYS (SBVL)

Vu la délibération du 04 novembre 2021 du Comité Syndical du Bassin versant des Luys (SBVL) approuvant le changement de siège du syndicat au 412 avenue du Maréchal Leclerc à Hagetmau (40700), ainsi que la modification statutaire qui en émane;

Cette décision intervient à la suite de la mutualisation des services administratifs du syndicat du bassin versant des Luys et du syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, dans les locaux basés à Hagetmau. Le déplacement du siège social à Hagetmau permettra l'installation du pôle technique actuellement basé à Amou, sur le même site que le pôle administratif.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE le changement de siège du SBVL au 412 avenue du Maréchal Leclerc à Hagetmau (40700) et la modification statutaire qui en découle (en annexe).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final: Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE, Les jour, mois et an que dessus, Suivent les signatures, POUR COPIE CONFORME, DAX, le 16 février 202

是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就

Julien DUBOIS.

LE PRESIDENT,

